

GRAND LIEU COMMUNAUTE : 244 400 438 - 00127

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉCISION DU PRÉSIDENT**

Objet : Sollicitation d'une subvention de DETR 2026 auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dans le cadre de travaux d'amélioration de l'accueil des publics par déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal l'Aqua 9

La rénovation de l'Aqua 9 est nécessaire pour des raisons d'amélioration d'accueil du public et plus particulièrement des scolaires des communes de Geneston, Le Bignon et Montbert. De plus, dans un objectif de moderniser les installations, il est également essentiel de renforcer l'accessibilité pour tous et de garantir une meilleure efficacité énergétique et fonctionnelle.

Le coût prévisionnel de ces travaux de déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal est estimé à **1 472 516.5 € HT**.

Le financement de ce projet est envisagé avec l'aide de Préfecture de Loire Atlantique dans le cadre du DETR 2026

Aussi, afin de contribuer au financement de ce projet,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} février 2022 donnant délégation au Président pour solliciter les aides financières pour les projets envisagés par la Communauté de Communes auprès de l'Etat et des collectivités publiques ou organismes privés ;

VU l'arrêté préfectoral ;

CONSIDERANT l'ensemble du dossier ;

Le Président de Grand Lieu Communauté, DÉCIDE :

Article 1 : D'ARRETER le montant de l'opération relative aux **travaux d'amélioration de l'accueil des publics par déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal l'Aqua 9** à **1 472 516.5 € HT**.

Article 2 : D'APPROUVER le plan de financement de cette opération qui s'articule comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
DEPENSES		
Maîtrise d'œuvre	176 766.50 €	
Travaux	1 265 750.00 €	
Frais annexes	30 000.00 €	
RECETTES		
Agence Nationale du Sport		150 000.00 €
Contrat Pays de la Loire 2023-2026		202 305.00 €
DETR 2026		280 000.00 €
Autofinancement		840 211.50 €
TOTAL HT	1 472 516,5 €	1 472 516,5 €

Article 3 : DE SOLLICITER une aide financière de **280 000.00 €** au titre de la DETR 2026 – porté par la Préfecture de Loire Atlantique, pour contribuer à l'opération relative aux **travaux d'amélioration de l'accueil des publics par déconstruction et reconstruction de l'équipement aquatique intercommunal l'Aqua 9**.

Article 4 : Monsieur le Directeur général des services et le Comptable du Centre des Finances Publiques de Pornic sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Acte n° : DE013-P130226

Publié sur le site internet le : 24/02/2026

Fait à La Chevrolière, le 13 février 2026

Le Président,

Johann BOBLIN,
Johann Boblin
Président de Grand Lieu
Communauté
13 févr. 2026

